



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 mai 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir (pavillon WC dans le parc de la mairie)

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de **Fr. 53.834.35.--**, pour couvrir les travaux supplémentaires de fouilles, de raccordements eau et électricité, de ferblanterie, et d'équipements complémentaires s'élevant à Frs 40.384.35, les honoraires d'architecte sur les travaux supplémentaires d'un montant de Frs 13.450.00.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 juin 2010.

Vandœuvres, le 19 mai 2010

La Présidente du conseil municipal
Michèle STALDER